



## Dossier de retraite à l'aide

Par **GRANFAYC**, le **15/11/2012** à **22:28**

Bonsoir,  
ma mere viens d'avoir 58 ans, à l'aide d'un simulateur retraite et des infos sur son relève arrco etc.. j'ai découvert qu'ayant le bon nombre de trimestre (148 effectif plus 24 car trois enfants) et qu'elle pouvait prétendre a la retraite .de plus un ancien courrier reçu par la cpam lui confirme qu'elle avait bien 148 trimestres etc...

Hors elle vient de se renseigné, après avoir déposé son dossier, et on lui que non elle n'a que 72 trimestres (contrairement au courrier précédent) car les autres sont du chômage ou de l'invalidité (grosse opération suite a un accident du travail qui l'a rendu handicapé ) et que donc ces derniers n'étant pas pris en compte, elle n'aura droit a la retraite qu'en 2016 ( soit a 61 ans et demi) .[smile31]

Mes question sont les suivantes :

les périodes d invalidité et de chômages compte t il ou non pour le nombre de trimestre cotisés ,,,,???

Il y a t il un recours ou un instance qui puissent réexaminer le dossier ,,,,???

Sont dossier est a Paris lieu où elle vivait avant , est-ce que le fait de le faire descendre sur notre bonne vieille corseze [smile36]arrangera les chose si oui comment faire ,,??,

Par avance merci elle est completelent paniqué[smile17] et nous ne savons pas quoi faire  
HELP[smile17]